



Conseil économique
et social

PROVISOIRE

E/1995/SR.10
5 juillet 1995

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Reprise de la session d'organisation de 1995

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 10ème SEANCE

tenue au Siège, à New York,
le jeudi 1er juin 1995, à 10 heures.

Président : M. KAMAL (Pakistan)

SOMMAIRE

EXPRESSION DE SYMPATHIE A LA SUITE DU TREMBLEMENT DE TERRE SURVENU
RECEMMENT EN FEDERATION DE RUSSIE ET DU DECES DU MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES DE LA BOSNIE-HERZEGOVINE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION

PROGRAMME DE TRAVAIL DE BASE DU CONSEIL

ELECTIONS, PRESENTATION DE CANDIDATURES ET NOMINATIONS

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence et services d'appui, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

La séance est ouverte à 11h15.

EXPRESSION DE SYMPATHIE A LA SUITE DU TREMBLEMENT DE TERRE SURVENU RECEMMENT EN FEDERATION DE RUSSIE ET DU DECES DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA BOSNIE-HERZEGOVINE

Le PRESIDENT, au nom de tous les membres du Conseil économique et social, exprime sa profonde sympathie au Gouvernement de la Fédération de Russie à la suite du tremblement de terre survenu récemment dans l'île de Sakhaline. Il présente aussi au Gouvernement de Bosnie-Herzégovine les condoléances du Conseil à l'occasion du décès du Ministre des affaires étrangères.

M. RAMOUL (Observateur de l'Algérie) et M. ELDEEB (Egypte) assurent le Gouvernement et le peuple de la Fédération de Russie et de la Bosnie-Herzégovine de la profonde sympathie et de la solidarité de la communauté internationale.

M. KUDRYAVTSEV (Fédération de Russie) remercie le Président et le Conseil de cette expression de sympathie.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION (E/1995/77)

Le PRESIDENT appelle l'attention sur une lettre qui lui a été adressée par la Présidente de la Commission de la condition de la femme (E/1995/77), et à laquelle est annexé un projet de décision priant le Conseil d'autoriser la Présidente de la Commission à tenir du 31 juillet au 4 août 1995 des consultations officielles à participation non limitée afin d'examiner plus avant le projet de plate-forme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, notant que ces consultations n'auront aucune incidence financière.

Le projet de décision figurant à l'annexe du document E/1995/77 est adopté.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE BASE DU CONSEIL (E/1995/72 et Add.1)

Le PRESIDENT appelle l'attention sur la note du Secrétariat intitulée "Création d'un groupe intergouvernemental spécial, à composition non limitée, sur les forêts" et sur la note concernant les incidences sur le budget-programme, et croit comprendre que le Conseil approuve la création de ce groupe.

Il en est ainsi décidé.

M. DELACROIX (France), prenant la parole au nom de l'Union européenne, propose, comme il importe que le groupe commence ses travaux le plus tôt possible, que le bureau du Conseil, agissant en consultation avec le bureau de la Commission du développement durable, fixe la date d'une réunion préparatoire, au niveau des représentants permanents, qui élira le coprésident du groupe et fixera la date et le lieu de sa première session.

M. SINGH (Inde) dit qu'il est entendu, pour sa délégation, que le coprésident sera élu lors de la première session, conformément au paragraphe IV.3 du document E/1995/72. Le bureau de la Commission du développement durable devrait examiner la question et faire ensuite des recommandations au bureau du Conseil.

Pour Mme REBONG (Philippines), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, il est entendu que le bureau de la Commission du développement durable se réunira pour faire des recommandations au Conseil, qui pourra alors fixer la date de la réunion préparatoire.

Le PRESIDENT croit comprendre que le Conseil, tenant compte des recommandations du bureau de la Commission du développement durable, souhaite autoriser le groupe à tenir une brève réunion d'organisation à New York.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT propose que le Conseil invite le Directeur général de la nouvelle Organisation mondiale du commerce à participer au dialogue politique d'un jour portant sur des faits nouveaux importants touchant l'économie mondiale et la coopération économique internationale au cours du débat de haut niveau de sa session de fond.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT propose, en raison d'un désaccord sur l'organisation des travaux, de modifier le calendrier de la session de fond en intervertissant les programmes du 10 et du 12 juillet.

Il en est ainsi décidé.

ELECTIONS, PRESENTATION DE CANDIDATURES ET NOMINATIONS (E/1995/60, E/1995/L.18*)

Conseil de coordination du Programme commun coparrainé sur le virus d'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/SIDA)

Le PRESIDENT propose, étant donné que le nombre de candidats de tous les groupes est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, que le Conseil élise ces candidats par acclamation et renvoie à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les Etats d'Asie.

Les pays ci-après sont élus membres du Conseil de coordination du Programme commun coparrainé sur le VIH/SIDA : Afrique du Sud, Algérie, Australie, Barbade, Bulgarie, Canada, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Japon, Mexique, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède.

Le PRESIDENT dit que, conformément au document E/1995/60, il faudra, afin de garantir la continuité au sein du Conseil, procéder après la première élection à un tirage au sort pour déterminer la durée des mandats initiaux. Il est d'usage, toutefois, de ne procéder au tirage au sort qu'une fois que tous les sièges sont pourvus. Etant donné qu'un siège reste à pourvoir, le Président propose au Conseil de reporter le tirage au sort à sa session de fond.

Il en est ainsi décidé.

M. PIOT (Directeur exécutif du Programme commun coparrainé sur le VIH/SIDA) appelle l'attention sur la nécessité d'examiner d'urgence le rapport du Programme quant au fond, ajoutant qu'il est essentiel que le Conseil de coordination du Programme se réunisse avant la fin de juillet 1995 afin que les mesures administratives nécessaires pour le démarrage du Programme puissent être prises.

M. BUTLER (Australie) espère pouvoir informer le Conseil sous peu de la date des consultations officielles concernant aussi bien le rapport du Comité des organismes coparrainants que la représentation des organisations non gouvernementales au Conseil de coordination du Programme. Il remercie aussi vivement le Groupe des 77 d'être disposé à participer à ces consultations officielles même si le rapport du Comité des organismes coparrainants pourrait au départ ne pas être disponible dans toutes les langues, mais assure au Conseil qu'il le sera pour les consultations officielles.

M. AGONA (Ouganda), soulignant à nouveau qu'il faut un financement adéquat pour assurer l'efficacité du Programme, lance un appel pour que ce dernier se voie apporter un vaste soutien, notamment par les secteurs privé et non gouvernemental.

M. GERVAIS (Côte d'Ivoire) rappelle au Conseil qu'il existe dans son pays un centre de recherche régional sur le VIH/SIDA, qui coordonne ses travaux avec d'autres centres établis en Europe et aux Etats-Unis. La participation de la Côte d'Ivoire au Programme se situera à un niveau purement scientifique.

Mme REBONG (Philippines) dit que le Groupe des 77 et la Chine reconnaissent l'importance du Programme commun coparrainé sur le VIH/SIDA et comptent participer aux consultations officieuses et aux consultations de fond du Programme.

M. DELACROIX (France), au nom de sa délégation, déplore que le rapport du Comité des organismes coparrainants n'ait pas pu être examiné à temps, en raison d'un retard dans sa traduction.

Le PRESIDENT dit que le Secrétariat lui a assuré que le document sera disponible dans toutes les langues en temps utile pour la première réunion officielle du Conseil.

M. GERVAIS (Côte d'Ivoire), appuyé par M. MONGBE (Bénin), constate avec regret que les missions ne sont toujours pas en mesure d'avoir accès au réseau de transmission de données de l'Organisation des Nations Unies.

Le PRESIDENT considère que le Conseil souhaite qu'il écrive une lettre au Secrétaire général pour lui faire part du grand intérêt que les membres portent à cette question.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 10.